# MISSION CONSTITUTION D'UNE HOLDING

### CONSEIL JURIDIQUE





Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière juridique et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie des sociétés.



## MISSION CONSTITUTION

## **D'UNE HOLDING**

#### **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Vous envisagez de créer une holding et vous vous interrogez sur ses bénéfices et ses avantages?

Une holding est une personne morale (une société) qui regroupe les participations financières d'autres sociétés. La holding ne commercialise pas de produits ou de services mais elle investit dans d'autres sociétés, les animent et les accompagnent dans leur stratégie commerciale, technique ou financière.

La constitution d'une holding permet de valoriser la société, d'améliorer la communication financière, et de favoriser sa transmission. Il existe aussi de nombreux avantages juridiques.

C'est donc un outil puissant et efficace s'il est correctement utilisé et il est important d'en connaitre les mécanismes.

Votre expert vous accompagne dans toutes les étapes de la constitution de votre holding, de la phase préalable (présentation du projet, proposition de solutions) à l'établissement d'un plan d'action et à sa mise en place.

#### **NOTRE MISSION**

- Élaboration d'une note de synthèse et d'un budget prévisionnel
- Évaluation de la société et calcul de la plus-value
- Assistance dans le choix de la forme sociale, de la gouvernance et du mode d'imposition et établissement de la déclaration fiscale
- Création de la société et rédaction des actes juridiques
- Gestion des formalités auprès des différents organismes

